

ASSEMBLÉE NATIONALE9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 2054

AMENDEMENTprésenté par
M. Juvin

ARTICLE 11 OCTIES

I. – À l'alinéa 7, substituer au mot :

« produit »

le mot :

« montant ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 8, substituer au mot :

« produit »

le mot :

« montant ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 12, substituer au mot :

« produit »

le mot :

« montant ».

IV. – En conséquence, à l'alinéa 18, substituer au mot :

« produit »

le mot :

« montant ».

V. – En conséquence, à l’alinéa 20, substituer au mot :

« produit »

le mot :

« montant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.